

## Préambule

*« Il n’y a pas de bon vent pour celui qui ne sait où il va. », Sénèque.*

Le 25 avril dernier, le Conseil Communal a adopté la Déclaration de Politique Communale qui reprend les projets et ambitions pour Virton jusqu’en 2024. Suite au décret de la Région Wallonne du 19 juillet 2018, il est demandé aux communes d’élaborer et de publier un Programme Stratégique Transversal (PST).

Le PST est un outil de gestion pluriannuel destiné à aider les communes à atteindre les objectifs qu’elles se sont fixés dans leur déclaration de politique générale pour la législature en cours. C’est un programme transversal qui traduit cette déclaration de politique communale en objectifs stratégiques, opérationnels et en actions concrètes vers lesquels tendre tout au long de la durée du mandat.

Chaque commune établit un PST propre à ses besoins et ambitions, en fonction de ses réalités de terrain.

Ainsi, après avoir effectué le relevé des ressources – notamment budgétaires et humaines – dont elle dispose, la commune estimera les ressources qui sont nécessaires à l’accomplissement de ses missions légales, régaliennes et quotidiennes. Les ressources restantes pourront être mobilisées dans le cadre du PST et des projets de celui-ci.

Le PST ne reprend donc pas toutes les missions légales et régaliennes déjà effectuées par l’administration et assurées par les agents communaux. Ces missions sont vastes : état civil, services des travaux, services d’entretien, services de l’urbanisme, service environnement, éco-conseillers, conseillers en logement, agent ADL, policiers locaux, accueil temps libre et extra-scolaire, service des aînés et culturel, pompiers (organisés en zones de secours)...

Il nous a paru essentiel d’évoquer ici ces missions légales qui constituent le coeur du travail des agents au jour le jour.

En outre, ce programme se veut aussi un plan fédérateur de tous les plans communaux qui sont déjà mis en œuvre à Virton : PCDR, plan de formation, plan communal de mobilité, plan de cohésion sociale, plan communal de développement de la nature, Convention des Maires,...

Ce PST est le fruit d’un travail collaboratif de longue haleine conduit par le binôme mandataires-administration et qui touche tous les domaines de la vie publique de Virton.

La démarche PST représente aussi un premier état des lieux des actions en cours, de nos forces et faiblesses, des processus à améliorer et des actions prioritaires à mener pour répondre à ces besoins. Enfin, c’est une toute nouvelle façon de travailler, tant pour l’administration communale que pour les mandataires, qui apporte certes de l’efficacité et de la modernité mais qui demande également un temps d’adaptation, de réflexion et d’évaluation des défis à relever.

Bien que toutes les actions citées ne soient pas encore abouties dans le détail de leur réflexion ou évaluation, ce document sera notre fil rouge pour la durée de la législature. Il est destiné à évoluer, à se préciser. En fonction des réalités du terrain, des ressources budgétaires et financières disponibles, des opportunités,... des fiches actions seront adaptées, supprimées ou ajoutées.

Il serait illusoire de vouloir fixer pour toute la législature l'ensemble des actions à mener. D'ailleurs, le décret de la Région Wallonne prévoit deux étapes d'évaluation du PST : à mi-législature et en fin de législature. Ce document de fin de législature constituera un état des lieux pour la prochaine mandature et un point de départ pour la définition des nouveaux objectifs. Cependant, à chaque exercice budgétaire, les actions seront revues en fonction de cette réalité. C'est donc un outil qui se veut transparent quant à l'action et à la gestion communale.

Le PST se compose de deux volets : le volet interne qui porte sur l'amélioration de l'administration communale et le volet externe qui comprend les actions nécessaires à la mise en œuvre des objectifs stratégiques fixés par la déclaration de politique communale.

Avec, au niveau du volet interne, une attention particulière aux travaux de mise en place du Contrôle Interne et à la poursuite des synergies avec le CPAS.

Chaque volet se compose de plusieurs objectifs stratégiques, déclinés en objectifs opérationnels, leviers de ces stratégies et en fiches actions, qui sont les moyens pragmatiques mis en œuvre pour réaliser les objectifs en question.

Le PST de Virton compte 280 fiches actions reprises dans le document en annexe.

Les fiches dont l'intitulé apparaît sur fond gris sont en cours de réflexion.

Notre PST est ambitieux et destiné à s'enrichir et à se préciser tout au long de la législature.

Ce premier PST représente un large tableau de bord et état des lieux, point de repère et de départ pour les gestionnaires communaux et pour l'administration communale ainsi que pour la population, en mettant en lumière de façon pragmatique les enjeux fondamentaux pour le futur développement de la ville.